

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES N°PAJI/23/127390

**Location avec option d'achat d'imprimantes et de copieurs
et services associés**

**Lycée Claude GELLÉE
44 rue Abel Ferry
88000 ÉPINAL**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 28 avril 2023 à 12h00

**Lycée Claude GELLÉE
44 rue Abel Ferry
88000 ÉPINAL**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 – Variantes	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Transmission de l'offre.....	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
7 - Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Critères d'attribution de l'accord-cadre	7
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Location avec option d'achat d'imprimantes et de copieurs.

Elle a pour objectifs :

- Assurer une maîtrise globale des dépenses pour les moyens d'impression.
- Faciliter la gestion globale de son parc d'impression. (Relation fournisseur, gestion financière, gestion technique...)
- Harmoniser la plateforme d'impression/numérisation via une maintenance unifiée afin de garantir une meilleure continuité de service.
- Mettre à niveau les équipements et les formations ponctuelles des utilisateurs.
- Disposer de matériels fiables et récents.
- Renouveler le parc sur la base de tarifs proposés dans la présente consultation.

Lieu(x) d'exécution :

Lycée Claude Gellée – 44 rue Abel Ferry – 88000 EPINAL

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le maximum est de 89.000 euros HT sur la totalité du marché.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30121100-4	Photocopieurs
50313200-4	Services d'entretien de photocopieurs

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 – Variantes

Aucune autre variante ne sera autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures (déposées sur Chorus Pro).

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Grille technique des équipements
- Détail configuration
- Cadre Offre de Services
- Questionnaire Développement Durable

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 – Transmission de l'offre - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-dessous, pièces signées et tamponnées (signature électronique), à défaut, l'offre sera considérée irrecevable.

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée des banques ou prévue d'une assurance pour les risques professionnels

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Tous les documents listés ci-dessous doivent être produits, signés et tamponnés (signature électronique), à défaut, l'offre sera considérée irrecevable. :

- RC
- CCAP
- CCTP
- AE
- BPU-DQE
- Grille des caractéristiques techniques
- Cadre de réponse Offre de services
- Questionnaire de développement durable
- Mémoire technique détaillant l'offre de services
- Mémoire technique RSE détaillant les critères définis dans le questionnaire joint, ainsi que les documents justificatifs
- Fiches techniques des équipements proposés
- Procédure d'effacement des disques durs par équipement
- Présentation de l'entreprise
- CA des trois dernières années

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

aji-france.com, référence marché : N°PAJI/23/127390

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Afin d'éviter tous problèmes techniques, il est conseillé aux candidats de commencer la transmission au moins 24 heures avant la date limite de remise.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Lycée Claude Gellée
44 rue Abel Ferry
88000 ÉPINAL

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue devra être signée électroniquement. Elle pourra éventuellement faire l'objet d'une rematérialisation en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite le cas échéant.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Critères d'attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué en fonction des critères énoncés et pondérés ci-après :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix	45 %
Valeur technique de l'offre	35 %
Offre de services	15 %
Développement durable	5%

Prix (45%)

La pondération prix comprend :

- Le coût des équipements,
- Le coût de la formation,
- Le coût des prestations additionnelles,
- Les frais d'installation,
- Le coût du logiciel s'il est attendu,
- Le coût de la maintenance calculée sur la durée du marché.

Ce critère sera jugé au vu du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) intégralement complété par le candidat.

Le montant total du DQE n'est pas contractuel. Les quantités qui y sont indiquées n'engagent pas l'acheteur public et servent uniquement au jugement des offres. Seuls les prix unitaires sont contractuels.

Le candidat ayant proposé le prix en euros HT le moins élevé obtiendra la meilleure note, soit 45/45. Les autres candidats sont notés selon la formule suivante :

$$N_{\text{prix}} = P_{\text{min}}/P_n \times P_p$$

Dans laquelle :

N_{prix} = Note « prix » de l'offre jugée

P_n = prix de l'offre jugée

P_{min} = prix de l'offre la moins disante

P_p = pondération prix

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées seront rectifiées par l'acheteur public. Seul le montant rectifié sera pris en considération pour le jugement des offres.

VALEUR TECHNIQUE (35%)

La pondération technique valorise notamment :

- La vitesse d'impression,
- La vitesse de numérisation,
- Les capacités papier en entrée des matériels proposés,
- La mémoire disponible,
- Le bruit et la consommation électrique (TEC*).

Ce critère sera évalué sur la base de la grille des caractéristiques techniques remise aux candidats, les matériels attendus sont distingués par 3 catégories : Local, départemental et production.

La pondération de la caractéristique technique évaluée (Pce) en fonction de la catégorie de matériel est définie comme :

Dimensio	Pondération	Pondéra	Pondération	Pondération	Pondération	Pondératio
Local	1	1	1	1	2	1
Départem	4	4	4	4	2	4
Productio	8	8	8	8	2	8

Pour les critères de vitesse d'impression, de scan, de mémoire et de capacité papier, l'offre sera notée comme suit :

$$Nan = \frac{Vn}{Vmax} \times Pce \times Nma$$

Dans laquelle :

Nan = Note de la caractéristique jugée

Pce = Pondération de la caractéristique évaluée

Vn = Valeur technique de la caractéristique évaluée

Vmax = Valeur technique la plus haute obtenue pour la caractéristique évaluée

Nma = Nombre de matériels pour la caractéristique jugée

Pour les critères de bruit et de consommation électrique, l'offre sera notée comme suit :

$$NBn = \frac{Vmin}{Vn} \times Pce \times Nma$$

Dans laquelle :

NBn = Note de la caractéristique jugée

Pce = Pondération de la caractéristique évaluée

Vn = Valeur technique de la caractéristique évaluée

Vmin = Valeur technique la plus faible obtenue pour la caractéristique évaluée

Nma = Nombre de matériels pour la caractéristique jugée

La note technique de chaque candidat est déterminée suivant la formule :

$$Ntech = \frac{\sum Nan + \sum NBn}{Nmaxi} \times Ptech$$

Dans laquelle :
Ntech = Note technique du candidat
Nmaxi= Nombre de points maximum obtenu pour la note technique
Ptech = Pondération technique

Offre de services (15%)

Ce critère sera évalué sur la base du document « offre de service » et du mémoire technique fourni par le candidat dans lequel seront détaillés les critères précisés dans le document précédemment cité.

Développement Durable (5%)

La valeur Développement durable sera appréciée en fonction des différents labels et normes mis en place chez le candidat sur la base du questionnaire développement durable joint.

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant **le prix** sera retenue.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : **aji-france.com, référence marché N°PAJI/23/127390.**

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Nancy
5 place de la C (parrière)
54036 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.17.43.43
Télécopie : 03.83.17.43.50

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nancy
5 place de la Carrière
54036 NANCY CEDEX